

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 290

MONTREAL, LE MERCREDI 13 DECEMBRE 1995

75c + TPS + TVQ / Toronto 15

PERSPECTIVES

Contradictions et inquisition

Il n'est pas facile de s'y retrouver dans l'affaire des contrats du défunt Secrétariat à la restructuration sous la direction de l'ex-ministre délégué Richard Le Hir. Plus les jours passent, à l'Assemblée nationale, plus les contradictions du gouvernement et l'inquisition de l'opposition se transforment en écheveau tissé serré, impossible à démêler.

Le premier rapport d'enquête du Vérificateur général sur l'octroi de contrats de service à des sociétés liées au consultant Claude LaFrance, le 6 décembre, de même que l'élargissement de l'enquête à l'ensemble des contrats, dès le lendemain, n'ont pas calmé la frénésie des libéraux. Ça les a lancés, toutes griffes dehors, sur le sentier de la guerre. Depuis huit jours, c'est le grand sujet de leurs allégations et de leurs insinuations, de plus en plus vitrioliques, à l'adresse du premier ministre et de ses collègues.

Ceux-ci, volontairement ou non, ont donné des munitions aux députés libéraux transformés en procureurs agressifs. Ils continuent même d'alimenter la controverse. Dès sa surprenante nomination par M. Parizeau, à son arrivée au pouvoir, M. Le Hir était en quelque sorte marqué au fer rouge, en raison de ses prises de position étonnantes et de son mandat de propagandiste de la souveraineté. Il aurait dû être entouré et surveillé de très près afin que ses «études» soient valables, crédibles, irréprochables.

C'est exactement le contraire qui a prévalu. Comme on était pressé par le temps — le référendum aurait lieu au printemps, croyait-on —, les règles habituelles d'embauche et d'octroi de contrats ont été court-circuitées. Il fallait faire vite et bien. On a fait vite et mal, fort mal. Au nom de l'urgence, on a laissé passer des demandes et des commandes que, en d'autre temps, le gouvernement et, surtout, le Conseil du trésor auraient repoussées ou retardées sans ménagement, avec véhémence.

Dérégulations à la chaîne, contrats sans appels d'offres, apparences de conflits d'intérêts finissent quand même par agacer... souverainement les plus rigoureux. Fût-ce pour la Cause, il y a des choses inacceptables lorsqu'il s'agit des fonds publics. Quand ils s'avisent d'alerter leurs supérieurs hiérarchiques — le Secrétariat de M. Le Hir relève directement du secrétaire général, le sous-ministre de M. Parizeau — ou bien ils ne sont pas assez clairs et précis, ou bien on ne veut rien savoir. Toujours est-il que l'affaire ne serait qu'une vulgaire bisbille de «personnalités», et traitée comme telle. Les dénonciateurs sont chassés, non les magouilleurs ou mercenaires présumés. Sous hypnose référendaire, on joue à la courte échelle, selon les termes du confrère Denis Lessard.

Il n'y a plus d'urgence — le référendum n'aura lieu que fin octobre —, rien ne change au royaume Le Hir. Ce n'est qu'à la mi-septembre, mis sur la sellette par l'opposition libérale durant le débat sur la question référendaire, que le gouvernement se décide enfin à faire enquête. Non sur l'ensemble du dossier, même si les rumeurs les plus accablantes circulent déjà, mais sur les contrats concernant M. LaFrance. Le Vérificateur général a fait diligence et produit un rapport qui, sobre et administratif, n'en est pas moins dévastateur.

Se rendant finalement à l'évidence, M. Parizeau a déclenché la semaine dernière ce qui aurait dû être entrepris des mois auparavant si ses collaborateurs immédiats avaient daigné entendre la sonnette d'alarme et voir le feu rouge. Il l'a quand même fait de bonne grâce, donnant au chien de garde de l'Assemblée nationale le mandat et les outils dont il avait besoin pour aller au fond des choses avec célérité. M. Guy Breton promet d'ailleurs que les éléments d'enquête seront recueillis avant la fin de l'année, et le rapport complété pour la mi-janvier. Étrange cadeau de fin de règne pour M. Parizeau, qui s'apprêtera alors à céder la place à Lucien Bouchard.

Se saisissant d'un os aussi juteux, les libéraux s'en délectent avidement, le grugeant et se le passant de l'un à l'autre. Flairant le scandale au plus haut sommet, pour eux aussi, la fin justifie les moyens. La fin, c'est de faire mal paraître, voire d'éclabousser, le premier ministre, son ex-secrétaire général Louis Bernard, ses autres collaborateurs et l'ensemble des ministres. Sur le sentier de la guerre partisane, tout est permis. Ainsi, ce n'est pas une enquête administrative qu'il faudrait, mais une enquête policière. Si un ministre ne peut répondre sur-le-champ à une question piégée, c'est qu'il cache quelque chose. Complice ou coupable, probablement, de collusion et de corruption. Dissimulation, magouille, culpabilité par association, tout y passe, avec l'immunité parlementaire.

Chasse aux sorcières et guerre de tranchées. Pour se dépêtrer de cette «saga merdeuse», selon le mot du confrère Normand Girard, le gouvernement publie lettres et échanges qui, au lieu d'apaiser la tourmente, l'activent et font ressortir des contradictions. Excédé, le premier ministre affiche sa mauvaise humeur envers «la grosse presse». Plus il reconnaît la gravité de l'affaire, plus il aiguise la fureur libérale et le zèle inquisitorial d'un quarteron de députés, animés par le leader parlementaire Pierre Paradis. Il s'y connaît en la matière, ayant fait ses dents dans le «procès» parlementaire intenté contre le premier ministre Lévesque, en 1983, dans l'affaire de la Baie-James.

C'est pour abrégier le supplice ministériel que l'Assemblée mettra fin abruptement à ses «travaux» dès ce vendredi.

INDEX	MÉTÉO
AgendaB6	Montréal
Avis publicsB5	Ensoleillé et froid.
ClasséesB6	Max: -11
CultureB8	Québec
ÉconomieB1	Ensoleillé et froid.
ÉditorialA6	Max: -14
Le mondeA5	Détails en B 5
Mots croisésB6	
Les sportsB5	

MONTREAL

Le juge Bienvenue présente ses excuses à la communauté juive



PAGE A 3

L'ÉCONOMIE

KLM quitte Montréal pour Toronto



Olivette Thibault s'éteint à 81 ans

PAGE B 7

Québec demande à Ottawa le plein contrôle des programmes sociaux

Paul Martin rejette aussitôt la proposition de Pauline Marois

KONRAD YAKABUSKI
LE DEVOIR

Québec — Se refusant à négocier la «grosseur du couteau» qu'Ottawa privilégierait pour redistribuer les transferts aux provinces en matière de programmes sociaux, la ministre québécoise des Finances Pauline Marois invite le gouvernement fédéral à simplement se retirer de cette sphère et à céder au Québec les pouvoirs de taxation qui y sont rattachés.

Bien qu'un tel retrait permettrait à Québec de percevoir 2,4 milliards de dollars en impôts chaque année — ce qui ne compte que pour environ 6% de son budget actuel —, son importance ne serait pas que financière: il s'agirait du rapatriement au Québec du plein contrôle dans les domaines de la santé, de l'éducation postsecondaire et de l'aide sociale, privant Ottawa d'un droit de regard dans la gestion des programmes sociaux québécois. Il éliminerait ainsi un irritant majeur des dernières années dans les relations Québec-Ottawa, soit l'imposi-

tion par ce dernier de «normes nationales». Pour faire la preuve du sérieux de l'offre qu'elle déposera aujourd'hui à la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances, à Ottawa, la ministre québécoise se dit prête à faciliter la tâche de son homologue fédéral Paul Martin en avalant les 650 millions de compressions dans les transferts fédéraux déjà prévues en 1996-97. En l'occurrence, «on ne demande pas à Ottawa de revoir son budget [ou]

VOIR PAGE A 8: MAROIS

La libération



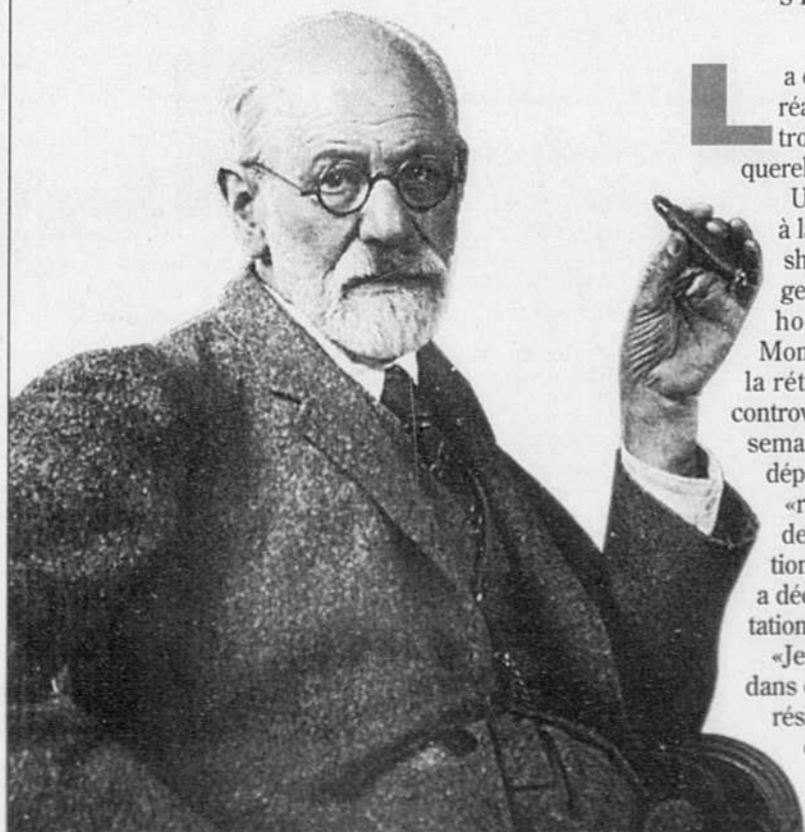
PHOTO AP

CÉDANT aux pressions de Paris et Moscou, les Serbes de Bosnie ont finalement libéré hier les deux pilotes français qu'ils détenaient depuis trois mois et demi. L'un d'eux, le lieutenant José-Manuel Souvignat, est ici accueilli par son épouse Isabelle à son arrivée à l'aéroport militaire de Villacoublay, près de Paris. Nos informations en page A 5.

Malaise dans la civilisation freudienne

La Library of Congress de Washington a décidé de reporter une exposition sur Freud sous la pression des critiques américains de la psychanalyse. Patrick Mahony, de l'Université de Montréal, était membre du comité organisateur de cette grande rétrospective. Pour lui, cette «affaire Freud» témoigne des menaces de censure qui pèsent sur les activités académiques et muséales aux États-Unis.

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR



La cité psychanalytique est à l'image de Montréal: c'est une ville aux cent clochers. On y retrouve d'innombrables paroisses toujours en querelles byzantines aux yeux des non-initiés.

Une nouvelle bataille est en train d'être livrée à la fameuse Library of Congress (LC), à Washington, autour d'une exposition sur l'héritage du maître viennois du soupçon, Patrick Mahony, professeur titulaire à l'Université de Montréal, membre du comité d'organisation de la rétrospective, est directement mêlé à cette controverse intellectuelle qui a éclaté plus tôt cette semaine quand une cinquantaine de savants ont déposé une pétition pour exiger que l'exposition «reflète de façon adéquate l'éventail complet des opinions bien informées sur la contribution réelle de Freud». Lundi soir dernier, la LC a décidé de reporter d'au moins un an la présentation de *Sigmund Freud: Conflict and Culture*.

«Je ne m'attendais pas du tout à me retrouver dans ce bain, commente le professeur, joint à sa résidence de Montréal. Mais voilà, le problème est là et il faut en débattre parce que toute

VOIR PAGE A 8: FREUD

LES ACTUALITÉS

Moratoire d'un an sur la fermeture de deux bibliothèques

PAGE A 8

La CECM entend rester catholique

Pallascio revient sur la position adoptée l'an dernier par son prédécesseur

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Le débat sur la professionnalité scolaire à Montréal vient de repartir sur les chapeaux de roue: le président de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), Michel Pallascio, pilotera la semaine prochaine au conseil des commissaires une proposition invitant les parents qui le désirent à se regrouper à l'extérieur de la CECM pour créer leur propre commission scolaire non catholique.

La CECM, elle, demeurerait donc une commission scolaire confessionnelle catholique, qui pourrait ainsi voir son statut catholique encore plus accentué.

Cette proposition va directement à l'encontre de la proposition adoptée le 1^{er} juin 1994 par le précédent président de la CECM, François Ouimet.

En juin 1994, M. Ouimet, qui dirigeait alors le parti catholique au pouvoir à la CECM, le Regroupement scolaire confessionnel (RSC), avait voté en faveur d'une proposition privilégiant à Montréal la création de commissions scolaires linguistiques en remplacement des commissions scolaires confessionnelles.

C'était la première fois depuis 1861, ajoutait M. Ouimet, que la CECM exprimait sa volonté «d'abandonner son caractère catholique».

Au printemps 1994, une consultation menée auprès des écoles de la CECM avait d'ailleurs permis de conclure que la grande majorité des écoles se montraient favorables à la transformation de la CECM en commission scolaire linguistique plutôt que confessionnelle.

La proposition qui sera présentée le mercredi 20 décembre par la coalition actuellement au pouvoir à la CECM (RSC-COURS) prétend essentiellement respecter

VOIR PAGE A 8: CECM

Le couperet tombe sur RCI

Le couperet est tombé sur Radio-Canada international (RCI) hier lorsque son directeur a annoncé à ses employés que la fermeture de ce service, mis sur pied il y a 50 ans, n'avait plus les budgets pour rester ouvert au delà du 31 mars prochain. Quelque 130 employés sont touchés, la majorité d'entre eux à Montréal. Le service de Radio-Canada international coûte 16 millions de dollars par année et il est financé à parts égales par la Société Radio-Canada et le Secrétariat aux affaires extérieures. Ni l'un ni l'autre n'ont les moyens de continuer à financer le service. Cette voix du Canada à l'étranger se fait entendre dans huit langues. Son rôle a grandement évolué depuis sa mise sur pied en 1945 et il est aujourd'hui à la fois économique et politique. Les employés de RCI se demandent pourquoi le gouvernement fait taire une voix qui fait connaître le pays à travers le monde, somme toute à peu de frais.

— Nos informations en page B 8.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

MAROIS Laissez-nous assumer nos responsabilités

SUITE DE LA PAGE 1

de modifier ses règles du jeu», position qui rendrait «d'autant plus solide» la proposition du Québec, a affirmé hier Mme Marois. À l'entrée de la conférence, le ministre fédéral des Finances Paul Martin a toutefois rejeté l'élément essentiel de la proposition de Mme Marois, à savoir qu'Ottawa devrait remettre plus de revenus fiscaux aux provinces.

«Le transfert de points d'impôt ne fait pas partie de notre ordre du jour», a déclaré M. Martin lors d'un point de presse. «En fait, lorsque vous examinez les raisons pour lesquelles le poids de la dette du gouvernement fédéral est si lourd, vous constatez que c'est justement, en partie, à cause des transferts de points d'impôt» auxquels Ottawa a consenti par le passé. Pour Mme Marois, la demande qu'elle déposera formellement aujourd'hui n'a rien d'une provocation post-référendaire visant à arracher à Ottawa une fin de non-recevoir afin de mettre en relief les inconvénients du fédéralisme. Au contraire, tranchée, elle s'agit d'une proposition qui s'inscrit parfaitement dans le cheminement du Québec depuis la Révolution tranquille, lorsque Jean Lesage a rapatrié des «points d'impôt» fédéraux, et qui tient compte du verdict du 30 octobre dernier, lorsque les Québécois se sont prononcés massivement en faveur des changements majeurs. «On dit: on est prêts à ramasser nos billes, à prendre nos

responsabilités [...]. Laissez-nous assumer nos responsabilités. On va cesser à ce moment-là de se quereller sur ce transfert, année après année depuis 15 ans, pour ne pas dire davantage. Que d'énergie perdue inutilement!», a déclaré Mme Marois en point de presse, peu avant son départ pour la capitale fédérale. Le montant de 650 millions constitue le manque à gagner qu'accusera le Québec l'année prochaine avec l'instauration du nouveau Transfert social canadien (TSC), l'instrument créé par Ottawa pour regrouper dans une seule enveloppe l'ensemble des transferts aux provinces en matière de santé, d'éducation postsecondaire et d'aide sociale. Dans son dernier budget, M. Martin a indiqué que le gouvernement fédéral réduira de 2,5 milliards l'ensemble des transferts sociaux aux provinces en 1996-97, somme qui atteindra 4,5 milliards en 1997-98.

Mais alors que la part des 2,5 milliards en réductions que chacune des provinces doit subir sera calculée en 1996-97 en fonction de sa part actuelle de l'ensemble des transferts fédéraux — ce qui fixe le manque à gagner à 650 millions au Québec —, les ministres des Finances devront discuter aujourd'hui d'une nouvelle formule pour redistribuer des transferts dès 1997-98. Les provinces dites «riches» — l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique — militent en faveur d'une redistribution des recettes sur une formule «par habitant», ce qui les avantagerait nettement par rapport à la situation ac-

tuelle. Cette possibilité a également été évoquée par le ministre fédéral du Développement des ressources humaines, Lloyd Axworthy.

L'adoption d'une telle formule entraînera une réduction des transferts au Québec de l'ordre de 1,9 milliard en 1997-98, selon Mme Marois. En l'occurrence, cette dernière se refuse à «participer à un exercice qui consiste à discuter de la grosseur du couteau que le fédéral devrait utiliser pour couper nos transferts». De toute façon, a-t-elle martelé, les provinces n'ont qu'une rôle consultatif dans cet exercice, le gouvernement fédéral ayant le dernier mot quant à la nouvelle formule qu'il adoptera pour redistribuer les transferts.

Avec la prochaine ronde de compressions fédérales dans les transferts, il devient urgent que le Québec sorte de cette dynamique qui permet à Ottawa de se désengager sur le plan financier sans pour autant céder son pouvoir d'imposer des normes nationales aux provinces. Expliquant que les transferts fédéraux sont composés à la fois de «points d'impôt» sur le revenu des particuliers cédés aux provinces dans les années 1960 et 1970 et de transferts en espèces, Mme Marois a constaté que ces derniers ne comptent que pour 3,8 % du financement des programmes sociaux au Québec en 1996-97, comparativement à 23,5 % il y a 15 ans. De plus, alors que l'ensemble des transferts fédéraux (points d'impôt et transferts en espèces) comptaient pour près de la moitié du

budget social au Québec en 1979-80, le pourcentage se situera à 27,6 % en 1997-98. Puisque la valeur des points d'impôt augmente sans cesse et en fonction des revenus des contribuables — 1 % du revenu sur les particuliers équivaut actuellement à environ 150 millions de dollars —, la part des transferts en espèces continuera de diminuer à un point tel où, dès 1999, c'est Québec qui se verra obligé d'envoyer un chèque à Ottawa, et pas le contraire, a prétendu Mme Marois.

Alors, aux points d'impôt déjà cédés au Québec et qui représentent une somme de cinq milliards en impôts annuels additionnels perçus par le gouvernement québécois, Mme Marois réclame qu'Ottawa transfère de façon «inconditionnelle» 16 nouveaux points d'impôt au Québec, ce qui augmentera son assiette fiscale de 2,4 milliards dès 1996-97. Cette somme se gonflera au fil des années en fonction de l'augmentation des revenus des particuliers.

Selon Mme Marois, une telle redistribution de l'assiette fiscale ne nécessitera aucun changement constitutionnel et pourra se faire simplement par «une lettre que nous nous enverrons, les uns et les autres, qui nous permet de prendre en charge nos responsabilités. Ça nous permet d'avoir une source de revenus qui croît aux besoins des gens alors qu'actuellement, les besoins croissent mais les sommes allouées pour les couvrir décroissent».

Moratoire d'un an sur la fermeture de deux bibliothèques

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Devant le mécontentement généralisé des Montréalais, l'administration municipale du maire Pierre Bourque a annoncé hier soir un moratoire d'un an sur les fermetures des bibliothèques de quartier Benny et Georges-Vanier.

«Au cours des deux dernières semaines, j'ai rencontré plusieurs groupes de citoyens et je suis réceptive à leurs arguments», a déclaré hier Johanne Lorrain, responsable du dossier de la culture au sein du comité exécutif de la Ville de Montréal.

Ce moratoire permettra à la Ville de consulter les citoyens, développer des partenariats et de trouver des alternatives aux fermetures qui surviendront tôt ou tard, a expliqué Mme Lorrain avant le début de l'assemblée spéciale du conseil municipal.

Si les bibliothèques Georges-Vanier (Petite-Bourgogne) et Benny (Notre-Dame-de-Grâce) demeurent ouvertes, le point de service Métro McGill et la Centrale-annexe n'échappent cependant pas aux compressions. La bibliothèque Métro McGill fermera définitivement à compter du 1er janvier. La collection de la Centrale-annexe sera transférée sur les rayons de la bibliothèque centrale en avril prochain.

La fermeture des bibliothèques Benny,

Georges-Vanier et Métro McGill devait permettre à l'administration Bourque de réaliser des économies de 373 500 \$ en 1996. La Ville injectera maintenant près de 300 000 \$ supplémentaires dans le Service de la culture pour garder les bibliothèques Benny et Georges-Vanier ouvertes.

Le bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal, Jacques Panneton, a expliqué récemment que si toutes les bibliothèques devaient demeurer ouvertes, l'administration municipale devrait réduire les heures d'ouverture et les achats de documentation dans tout le réseau.

Mme Lorrain a assuré hier que les autres bibliothèques municipales ne seront pas affectées par le maintien de Benny et de Georges-Vanier. «Il n'y aura pas de coupures dans les services à la population, a-t-elle dit. Il faut stopper l'hémorragie au niveau des achats de livres et des heures d'ouverture.»

La fermeture des bibliothèques annoncée le 30 novembre dernier lors de la présentation du budget avait soulevé la colère des citoyens des quartiers Notre-Dame-de-Grâce et Petite-Bourgogne. L'opposition aux fermetures a grandi au cours des derniers jours, incitant des organismes communautaires, le Syndicat des cols blancs de la Ville de Montréal et des dizaines de citoyens à manifester hier et lundi devant l'hôtel de ville.

SUITE DE LA PAGE 1

le libre choix des parents.

Cette proposition en plusieurs volets entend particulièrement «inviter les groupes et/ou individus, ayant revendiqué l'institution de structures non confessionnelles, à se regrouper, à élire leurs représentants au sein de l'entité nouvelle et à instituer cette structure linguistique, distincte et indépendante de la structure confessionnelle actuelle».

Mentionnons toutefois que si cette proposition est adoptée le 20 décembre, rien ne changera le lendemain: seul le gouvernement peut procéder à de tels changements.

La proposition invite d'ailleurs Québec «à offrir un choix réel aux parents en matière d'éducation publique en milieu montréalais en permettant la coexistence de commissions scolaires confessionnelles et linguistiques».

Cette proposition a été immédiatement dénoncée hier par la présidente du MEMO (Mouvement pour une école moderne et ouverte), qui représente l'opposition au conseil des commissaires.

«La coalition au pouvoir veut regrouper tous les catholiques ensemble, soutient Diane De Courcy, qui régnent comme catholiques dominants, en envoyant ailleurs ceux qui ne pensent pas comme eux. Dans le contexte multiculturel montréalais, on choisit ainsi d'affaiblir la plus grosse commission scolaire

CECM

du Québec.»

Michel Pallascio répète que sa proposition ne vise qu'à être la plus respectueuse possible des désirs des parents. À Toronto, explique-t-il, il existe une commission dite publique, sous-divisée en écoles francophones et anglophones, et une commission confessionnelle catholique, qui comprend également des écoles divisées selon la langue.

«À Montréal, dit-il, les parents maginent déjà leurs écoles selon leurs intérêts, par exemple selon un projet éducatif particulier. Donc, ils pourraient maintenant disposer d'un choix véritable.»

Selon M. Pallascio, «le gouvernement est mal pris avec la situation présente: vouloir suivre le discours de la laïcisation ne correspond pas aux attentes de la population». Il voudra donc le convaincre d'offrir «un choix véritable» aux parents.

M. Pallascio voit même dans cette proposition la possibilité d'offrir une «essentielle émulation» dans le réseau scolaire, «en établissant une nouvelle concurrence, source d'innovation et de volonté constante de dépassement [...] entre deux réseaux scolaires publics».

«Il ne faut surtout pas multiplier les structures à Montréal», ajoute-t-il. Michel Pallascio fait remarquer qu'il existe huit commissions scolaires sur l'île, alors qu'à Toronto on en compte six pour une plus population plus importante. De plus, affirme-t-il, une commission scolaire comme Verdun compte moins de 6000 élèves, laissant en-

tendre qu'il serait temps de regrouper les commissions scolaires.

Le vice-président de la CECM, Benoit Bessette, va encore plus loin: avec cette proposition, dit-il, «nous avons la base pour créer seulement quatre commissions scolaires sur l'île de Montréal: une linguistique francophone, une linguistique anglophone, une confessionnelle francophone et une confessionnelle anglophone».

Benoit Bessette est le leader du COURS, ce tiers parti qui avait fait élire deux commissaires lors des élections scolaires de novembre 1994 et qui prône la création de commissions scolaires linguistiques à Montréal.

Pour la présidente du MEMO, Diane De Courcy, une telle proposition est «inapplicable, dit-elle. Le respect du choix des parents évoqué par M. Pallascio, cela veut dire procéder à l'envers de l'esprit de la loi 107 [sur la restructuration scolaire, adoptée par Québec il y a quelques années], qui propose de mettre sur pied des commissions scolaires linguistiques au Québec, et de laisser ceux qui désirent des structures confessionnelles le demander».

De plus, ajoute-t-elle, la proposition fige les attitudes et durcit la position de la CECM «en empêchant la tenue du véritable débat sur le type de cours de religion à offrir dans les écoles et sur la place des symboles religieux et du code vestimentaire à l'école, tel le hidjab».

FREUD Des relents de jalousie

SUITE DE LA PAGE 1

cette histoire pose d'énormes problèmes, non seulement sur l'héritage freudien mais aussi sur la liberté de discuter de cet héritage.»

Au cours des derniers jours, la presse américaine a rapporté et décortiqué cette nouvelle «affaire Freud». Le professeur Mahony lui-même a dû répondre à des entrevues de prestigieuses publications américaines, dont *The New York Times*, *The Time* et *Newsweek* analyseront le cas dans leur prochain numéro.

Sigmund Freud: Conflict and Culture s'annonçait comme «la plus grande exposition sur Sigmund Freud jamais organisée», selon M. Mahony. Elle voulait faire le point sur l'héritage du maître viennois et devait d'ailleurs coïncider avec le millénaire de la capitale autrichienne. On y aurait retrouvé des documents originaux, bien sûr, mais aussi des exemples de son immense influence culturelle, dans tous les domaines, aussi bien en droit qu'en art.

Officiellement, l'exposition a été annulée pour des raisons budgétaires. Elle devait coûter environ 1 million \$ US. Mais un porte-parole de la LC a avoué en début de semaine que l'institution a surtout craqué sous la pression des critiques.

La Library of Congress, qui jouit d'un budget annuel de 352 millions \$ US, est la plus grande des grandes bibliothèques du monde, un monstre de mémoire universelle. Elle contient près de 100 millions de documents, dont 26 millions de livres, rangés sur 925 kilomètres de

rayonnages.

Dans ce lot, quelque part, on retrouve donc le plus important fonds d'archives de Sigmund Freud au monde. M. Mahony explique que le comité qui dirige ces archives ne se trouve pas à Washington mais à New York et qu'il est effectivement relié à certains héritiers du maître. Pour lui, les signataires de la pétition confondent les deux comités et se trompent donc de cible.

Voilà donc un nouvel épisode dans la guerre des bourgeois freudiens et antifreudiens qui perdure depuis des décennies en Occident. Le *Washington Post* rappelait hier que certaines critiques de l'expo de la LC ont des relents de jalousie.

Et depuis quelques décennies, papa Freud et ses innombrables fistons doivent faire face à un nouvel ennemi, beaucoup plus coriace: les médecins, psychologues, historiens des sciences ou féministes de toutes tendances qui contestent la validité des théories psychanalytiques et de leurs applications cliniques. Les signataires du manifeste antifreudien se retrouvent surtout dans ce clan pour lequel Freud est un menteur et un imposteur, un point c'est tout. Pour eux, à l'heure du prozac et de l'antidéterminisme, l'illusion de l'inconscient n'a plus beaucoup d'avenir. Si Freud n'est pas mort, il agonise à tout le moins.

Alors pourquoi s'entêter à bâillonner un mourant? Pourquoi chercher à interdire une exposition sur un des esprits phares du siècle — malgré ses petites et grandes misères intellectuelles?

«Il y a beaucoup, beaucoup, de vérités dans ce qui est contesté, mais je pense que c'est malheureux de vouloir interdire l'exposition», commente M. Mahony. Pour lui, il fallait au contraire fonder et mettre en lumière les aspects positifs et négatifs de l'énorme héritage freudien, sans lequel on ne pourrait par exemple comprendre un film de Woody Allen ou certaines toiles de Picasso. Michael Roth, le commissaire de *Sigmund Freud*, a répété que l'objectif du travail «n'était pas de se demander si la psychanalyse est véridique» mais tout simplement de «questionner sa place dans la culture du XXe siècle». Des critiques virulentes de la psychanalyse ont été invitées à écrire des essais dans le catalogue de l'exposition.

«On accuse les organisateurs d'avoir tenté une opération de maquillage [cover up] des critiques de Freud», ajoute le professeur qui siègeait au comité de la LC en compagnie d'une dizaine de personnes, dont quatre représentants des musées Sigmund Freud de Vienne et de Londres. «Ce n'est absolument pas vrai dans mon cas et je dois dire que tous ceux avec qui j'ai travaillé ont fait un travail très honnête en termes de recherches historiques.»

Le professeur Mahony est reconnu comme le grand spécialiste mondial du Freud clinicien. Au début de la décennie, il a reçu le prix Mary Sigourney, souvent décrit comme le «Nobel de la psychanalyse». Deux de ses livres sont maintenant publiés aux Presses universitaires de France, dont *Les Hurlements dans L'Homme au loup*, paru il y a quelques semaines. Dans ses études, l'auteur montréalais compare les notes de travail prises

par Freud pendant les séances d'analyse et les versions officielles publiées par la suite.

«Je prouve qu'il y a là toutes sortes de mensonges, dit M. Mahony. [...] Mes conclusions sont parfois des louanges pour la psychanalyse, et parfois c'est désastreux pour elle. Mais j'ai toujours fait, écrit et publié ce que je voulais. Et c'est pourquoi je crois être respecté par les deux camps, même celui des critiques de la psychanalyse.»

Ce qui amène à parler de liberté intellectuelle, tout simplement. Cette «affaire Freud» met en lumière la politisation croissante et les menaces de censure qui pèsent sur les activités des musées et des centres d'exposition aux États-Unis. Au début de l'année, le National Air and Space Museum, un autre établissement public de Washington, avait retiré de sa programmation une exposition sur la bombe atomique à la suite d'une importante protestation des vétérans américains qui la jugeaient trop critique. En même temps, la LC essayait des attaques pour avoir inclus un objet allemand dans le cadre d'une exposition sur la résistance contre les nazis.

«La Library a des obligations envers des valeurs culturelles et académiques, conclut M. Mahony. Il n'est pas question de rester neutre dans ce débat. Qu'on aime Freud ou pas, il a eu une énorme influence sur notre civilisation, il a marqué la culture du XXe siècle plus que n'importe quel autre penseur. Il faut se pencher sur son héritage de manière très critique, l'apprécier pour ce qu'il a légué, tout en dénonçant ses mensonges et ses faussetés.»

Dr. Robert Prescott
& Associés (Omnipraticiens)

Liposuccion (Anesthésie locale)
Greffes de cheveux au laser
Traitement des rides au laser

• Collagène • Varices • Obésité

1832, Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3H 1E4
Tél.: (514) 935-6616 Fax: (514) 935-2104

CLINIQUE CAPILLAIRE INTERNATIONALE INC.
& membre associé Hairfax

INTÉGRATEUR-VOLUMATEUR
LA MICRO-GREFFE

• UNE TECHNIQUE SÛRE ET EFFICACE
• UNE INTERVENTION CHIRURGICALE MINEURE
• UN RÉSULTAT PERMANENT

Céline Simard, dir. consultante

1832, Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3H 1E4
(Métro Guy) Tél.: (514) 935-6616

DENTISTE **DENTUROLOGISTE**

- SERVICE DE DENTISTERIE ESTHÉTIQUE
- SERVICE DE CHIRURGIE BUCCALE ET IMPLANTS DENTAIRES (PAR SPÉCIALISTE)
- SERVICE DE PROTHÈSE SUR IMPLANT

Dr Michel Lefort, D.M.D.
Guyline Brouillette, D.D.

1832 Sherbrooke ouest, Montréal, Qc H3H 1E4
tél.: 939-2600
Métro Guy, sortie St-Mathieu

LE DEVOIR LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / Télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraisons par camelot et pour les abonnements postaux.

